

Par e-mail : <https://www.lesoir.be/517857/article/2023-06-06/pour-les-activistes-du-climat-le-temps-est-lorage>

Quatorze militants de Greenpeace comparaissent dès ce mercredi 7 juin devant un tribunal brugeois pour avoir manifesté contre Fluxys à Zeebrugge. Certains craignent un durcissement de l'appareil judiciaire et des forces de l'ordre contre les militants pour le climat.

Par **Michel De Muelenaere** - 06 06 2023

Le jour de la manifestation, nous occupions calmement la place Royale à Bruxelles. A 18 heures, des policiers nous ont poussés sur les barbelés en utilisant leur spray au poivre. D'autres personnes ont été prises dans le jet de l'autopompe. Nous étions assis sur le sol, chantant des chansons pacifistes. La police a arrêté tout le monde. Je n'ai pas résisté. On m'a menottée très serré. Les hommes ont été emportés dans un bus. Les femmes, longtemps après, dans un autre. On nous a refusé l'usage des toilettes. Le bus nous a conduites à Etterbeek, puis à Jezus-Eik, puis à Anderlecht, puis à Laeken. Mon bras et mes poignets me faisaient souffrir. Une dame m'a finalement donné une boîte en plastique qu'elle avait emportée pour y mettre de la nourriture. C'est là-dedans que j'ai dû me soulager... » Cette femme de 56 ans se souviendra longtemps de son séjour dans les cachots de la police bruxelloise après la « royale rébellion » du 12 octobre 2019. Son témoignage, comme des dizaines d'autres recueillis après l'épilogue de l'action pacifique mais exercée dans la zone neutre interdite aux manifestations, éclaire la vigueur de certains comportements policiers. Ce jour-là, 435 manifestants sont arrêtés, dont 317 administrativement.

Des récriminations à l'égard de la police, 14 activistes de Greenpeace – 5 Belges et 9 étrangers – qui ont pénétré sur le territoire du terminal gazier de Fluxys, le 29 avril dernier, en ont aussi à faire. Après leur arrestation par la police de Zeebrugge, ils ont été détenus pendant 48 heures, le maximum légal. « Pour les huit filles, cela ne s'est pas trop mal passé, témoigne Carine Thibaut, une des embastillées. Pour les hommes, ce fut plus brutal. Enfermés seuls, beaucoup de bruit, des déjections étalées sur les toilettes... » Les 14 comparaîtront ce mercredi devant un tribunal brugeois pour « intrusion illégale en bande dans une infrastructure critique » ; en l'occurrence un port. Ce type d'infraction est initialement « prévu » pour lutter contre les transmigrants, mais un juge a cette fois décidé de l'utiliser contre des activistes climatiques. Une incrimination qu'ils dénoncent. Comme certains ont critiqué l'utilisation de la notion d'« entrave méchante à la circulation » utilisée en son temps pour condamner des syndicalistes qui bloquaient une autoroute.

Trois procès en 10 ans

Y a-t-il un durcissement des forces de l'ordre, de la justice et du politique à l'égard des activistes environnementaux ? Certains faits, dont le procès de Bruges, pourraient le laisser penser. Depuis 2001, Greenpeace avait dû faire face à trois procès, indique l'organisation. Avec celui de Bruges, cela fera désormais trois en 10 ans. L'ONG titille pourtant souvent la ligne rouge, mais elle est

coutumière des négociations avec les forces de l'ordre. L'addition se limite souvent à des arrestations administratives. Au pire à des amendes. Mais « le procès brugeois dénote clairement une volonté de limiter le droit de protester et de manifester, souligne Thibaut. Nous allons plaider l'état de nécessité : l'aggravation de l'urgence climatique justifie les actions de désobéissance civile. »

Parmi les activistes, ce sont les plus radicaux et les plus inattendus comme Extinction Rebellion (XR), qui ont recueilli les foudres : 435 arrestations en octobre 2019, 22 en novembre, une soixantaine en juin 2020, entre 100 et 150 à Anvers en octobre 2020... Le covid est ensuite venu mettre le holà. « Clairement, les violences subies lors de la "Royale Rébellion" ont aussi découragé des gens », dit un des organisateurs de la manifestation de 2019.

En mars 2023, la cour d'appel de Bruxelles condamnait la zone de police bruxelloise à des dommages et intérêts pour avoir arrêté, en novembre 2019, 22 militants qui s'apprêtaient à manifester contre le « black Friday ». Les suspects avaient été surpris en possession « de matériel laissant penser qu'elles planifiaient quelque chose : des pinceaux, de la peinture en aérosol, de la colle, des affiches et des banderoles ». Ils avaient alors été soumis à une fouille à nu avec genuflection et avaient passé une nuit en cellule. Des arrestations jugées « illégales et arbitraires » par le tribunal. « On interdit très très peu de manifestations à Bruxelles, réplique le bourgmestre bruxellois Philippe Close (PS) qui en aligne 1.079 pour 2022. Les principaux problèmes surgissent lorsque des actions ne sont pas annoncées, comme celles d'Extinction Rebellion. »

On est évidemment loin des violences constatées (des deux côtés) en France avec un ministre de l'Intérieur qualifiant les manifestants d'« écoterroristes » et annonçant la dissolution d'un mouvement social, [« Les soulèvements de la terre »](#). On n'atteint pas, chez nous, les 1.500 arrestations opérées récemment aux Pays-Bas à l'encontre de manifestants bloquant une autoroute. Ni les nombreuses procédures et l'enquête ouverte en Allemagne pour « formation ou soutien d'une organisation criminelle » à l'encontre du collectif « Dernière génération », coupable de diverses actions dont des blocages d'autoroutes, de ports ou d'aéroports. Ni la sévère condamnation – jusqu'à trois ans de prison – prononcée fin avril à l'encontre de deux militants ayant bloqué un axe routier près de Londres. Chez nous, aucun manifestant ne s'est (encore ?) collé à proximité d'une peinture ou n'a lancé de liquide sur une vitre protégeant une œuvre d'art.

« Il faut tout faire pour ne pas importer les conflits sociaux français ou les actions plus radicales », s'inquiète le responsable d'une zone de police. « Si un mouvement se radicalise et radicalise son expression, il y aura une radicalisation des forces de l'ordre, pose Philippe Close. A Bruxelles, envahir la zone neutre déclenche d'office des arrestations en masse. »

« On sent plus de crispations qu'auparavant », témoigne Chloé Mikolajczak, ancienne porte-parole de Code rouge, une coalition d'organisations qui a bloqué sans encombres ni violence deux terminaux pétroliers de TotalEnergies, en octobre 2022. « Les policiers s'énervent plus vite, confisquent les banderoles et panneaux et menacent plus rapidement d'arrestation ». Récemment, explique-t-elle, « alors que je participais à une action, un policier

bruxellois nous a menacés : “Si vous n’êtes pas partis à 10 heures, j’arrête tout le monde, vous irez tous en taule !”. On ne connaissait pas cela auparavant. »

La police recourt plus souvent qu’avant au contrôle systématique d’identité en prenant une photo de la carte d’identité. « C’est fréquent lorsque de nouveaux mouvements apparaissent, explique Yan Verhoeven, militant de diverses causes sociales. La police vient mettre d’emblée un coup de pression. On vise le nouveau mouvement, on enquête sur lui. Dès les premières réunions, les forces de l’ordre sont présentes. » Et régulièrement, il y a un épisode d’arrestations massives. Ce n’est pas une initiative en solo de la police. Il faut l’aval politique du bourgmestre. Il y a une volonté politique d’avoir une réponse plus musclée. Et la police en rajoute sur le terrain... »

« En Belgique, il n’y a sans doute pas d’explosion de la répression, mais nous sommes inquiets de ce qui se prépare dans les pays voisins, cela risque d’arriver chez nous. » Pour ce membre d’XR, le durcissement pourrait contaminer la Belgique. On a toujours en mémoire le discours d’Alexander De Croo (Open VLD) à la COP27, opposant les activistes qui ont visé des œuvres d’art sans les dégrader, à d’autres qui voient « au-delà des slogans » et sa leçon aux activistes : « Pointer constamment le doigt ne sert à rien. » « Ça va se durcir, c’est sûr et certain, à l’occasion de la campagne et des élections 2024. Au nord du pays, le Belang parle de *klimaatonzin* (folie climatique), la N-VA est clairement anti-mouvements climat, même chose pour le MR. Et les partis du centre ne sont pas très ouverts »...

« On sent un agacement qui monte particulièrement au sein des partis de droite, confirme Thibaut. Même au centre, l’idée circule que les activistes dépassent les bornes alors que selon eux “les politiques en font déjà tellement”... »

Une répression de plus en plus dure

Toutes les actions ne débouchent cependant pas sur l’usage de la force. Le premier épisode de Code rouge à Feluy et Liège fut une action policée à tous points de vue, annoncée de longue date, préparée en communication avec les forces de l’ordre. Résultat : pas de confrontations, quelques arrestations administratives, du savoir-vivre des deux côtés. « Les deux côtés avaient pris la décision d’éviter la confrontation », témoigne un cadre d’Extinction Rebellion. Pour sa deuxième apparition, [Code rouge ciblera Engie](#), du 5 au 9 juillet. « Le nombre, la bonne organisation et la médiatisation limitent la répression », analyse Verhoeven. Mais rien ne garantit que les choses se passeront aussi calmement que la première fois. Pénétrer sur les sites fait toujours partie des options. »

Pauline Delgrange, juriste, membre d’une équipe de juristes qui assistent bénévolement les manifestants constate aussi « une répression un peu plus dure au moment même des actions. Les forces de l’ordre et les politiques se méfient de plus en plus des activistes climatiques ». Cela se traduit par « des arrestations plus rapides, un traitement plus dur lors des arrestations, comme des fouilles à nu. C’est fait pour impressionner et décourager ». La prise de photo des cartes d’identité ? « J’ai l’impression que cela devient systématique. On craint l’établissement d’une base de données. » Ils sont en train de créer des fichiers sur de nombreux activistes climatiques.

« On s’intéresse de plus près aux personnes lorsque l’extrémisme des idées débouche sur un lien avec la violence et le terrorisme, nuance un membre d’un service de sécurité du Royaume. Tant qu’il n’y a pas de lien avec la violence,

cela ne rentre pas dans notre compétence. Et pour l'instant, on est surtout dans l'activisme, pas encore dans l'extrémisme. »

« Les manifestations sont des soupapes essentielles en démocratie, conclut Close. Même si elles ne sont pas faciles à régler. Les choses ne sont pas blanches ou noires. Il y a une zone grise dans la gestion négociée de l'espace public et un équilibre à trouver. Mais nous avons une expertise en Belgique grâce à laquelle dans la quasi-totalité des cas on arrive à concilier l'ordre public et la liberté d'expression. Mais que la justice intervienne de plus en plus dans les conflits sociaux, c'est un très mauvais signal. »

...

Un membre d'un service de sécurité du pays

Bruno Frère : « les activistes climatiques ne font que répondre à la violence de l'inaction de l'Etat »

La prise de conscience collective de l'urgence climatique a rendu la société belge plus perméable aux actions de désobéissance civiles selon le philosophe et sociologue. Entretien. **Entretien** - Cheffe adjointe au service Monde

Par [Marine Buisson](#)

Temps de lecture: 5 min

Comment la société – belge et plus largement européenne – a-t-elle vécu l'émergence des actions de désobéissance civile des activistes climatiques ? L'irréfutabilité de l'urgence climatique a-t-elle offert une forme de bienveillance envers ces formes de manifestations ? Pour Bruno Frère (ULiège), sociologue, philosophe et directeur de recherches au FNRS, le caractère urgent de la crise climatique a bousculé les perceptions.

Si la désobéissance civile ne date pas d'hier, comment expliquez-vous que ces dernières années les actions de ce type se soient multipliées ? Elles sont plus visibles, plus médiatisées ou le mode d'action est devenu plus populaire ?

J'aurais tendance à dire que c'est un peu les deux. Il y a probablement d'une part un sentiment d'urgence qui anime toute une série de voix d'activistes, de défenseurs du climat. Les données scientifiques sont d'une limpidité absolue et on est en présence de jeunes générations qui savent très bien qu'à plusieurs égards, la terre qu'on va leur léguer est pire que celle sur laquelle nous, plus âgés, avons grandi. Les jeunes générations sont confrontées à la fois à une forme de précarisation croissante liée aux mutations contemporaines du capitalisme, mais aussi à la préoccupation écologique. Et donc ces deux phénomènes-là se percutent. Par ailleurs, on vit aujourd'hui dans une société qui n'a jamais été aussi pacifiée.

Quel impact a cette société pacifiée sur notre appréhension de ces actions de désobéissance civile ?

On vit dans un monde qui est parvenu à mettre la violence vraiment loin à l'horizon de la vie sociale. Aujourd'hui, toutes formes de violence ou de manifestations de violence suscitent dans le public et plus encore dans la classe politique, un sentiment d'effroi. Les actes « violents » des militants écologistes, dont on parle ici, relèvent très souvent du sabotage, du sit-in ou de l'occupation de places. C'est finalement une violence extrêmement faible à l'échelle des violences politiques qui ont traversé le XX^e siècle en Europe.

Est-ce que les actions comme des sit-in, des occupations, des entraves peuvent être qualifiées de violentes ?

Si on prend les entraves aux passages de trains ou de camions chargés de déchets nucléaires, et que l'on donne la parole aux PDG d'Areva ou d'Engie, forcément ils vont utiliser le mot *violence*. Alors qu'il n'y a aucune violence, naturellement, ça ne leurre presque personne. Mais on peut aussi penser à des moments où il y a eu effectivement davantage de violence, comme à Notre-Dame-des-Landes, en France, par exemple. La violence supposée de certains occupants du site ne faisait que répondre à la violence de la police. Le pouvoir se retranche derrière la légitimité de l'intervention policière puisque finalement, cette police représente d'une certaine manière un gouvernement élu. C'est oublier un peu vite, d'abord, que cette réponse violente est d'abord une réponse à une violence institutionnelle d'un Etat qui ne fait rien pour respecter les accords de Paris... ou pas grand-chose. Par ailleurs, les « violences » dénoncées par une certaine presse relèvent très souvent d'actes symboliques visant des banques, assurances, multinationales polluantes... et ne relèvent jamais de la violence aux personnes.

Dans une société extrêmement pacifiée, le moindre soupçon de la violence ou la moindre expression violente devient un acte terroriste. Je force le trait, naturellement, mais cette société devenue extrêmement sécuritaire et sécurisée qui ne peut plus envisager que quelque chose, comme de la contestation physique de l'ordre advienne, elle est assez récente. Si vous voyez la manière dont les manifestations étaient réprimées jusque dans les années septante... Finalement, on vient de loin.

Selon vous, la violence se fait de plus en plus rare, donc. Et l'urgence climatique est toujours plus pressante. Est-ce que la société a tendance à adhérer et soutenir plus facilement ces actions de désobéissance civile ?

Je crois qu'au sein de la population belge – qui est diverse et variée – vit le sentiment que nous prônons et nous vivons dans un modèle économique de capitalisme, qui, aujourd'hui plus que jamais, affiche ses paradoxes. Et ça se traduit dans les urnes par les scores de la France insoumise ou du PTB en Belgique francophone.

Donc, le soutien à ces actions est lié à une accointance politique selon vous.

Je pense que oui. Et je pense que les contestations contemporaines en matière de climat sont aujourd'hui, chez les militants écologistes, jamais indépendantes d'une critique du capitalisme. La défense du capitalisme vert, de la croissance verte que l'on pouvait retrouver chez les militants écolos plutôt des classes moyennes bourgeoises est de plus en plus rare. En tout cas, elle n'est partagée plus que par des gens qui ne sont pas militants et qui vont plutôt être ceux qui, tirant vers la droite, continuent de penser que le capitalisme vert peut être une solution. Que les grandes entreprises feraient partie de la solution à l'urgence climatique, qu'elles ont pris conscience des enjeux écologistes et qu'elles vont reverdir, reconvertir vertueusement leurs pratiques. Ce qui fait rire... tout le monde.

Le projet de loi Van Quickenborne revient hanter l'esprit des activistes pour l'environnement

Le texte, examiné en commission de la Chambre ce mercredi, prévoit de punir d'une interdiction de manifester les personnes qui s'en prennent aux biens ou aux personnes lors des manifestations. Les casseurs ? Pas seulement, craignent les militants environnementaux et syndicaux. PS et Ecolo sont sur la brèche. **Analyse -**

Par [Pascal Lorent](#) (avec M.d.M.)

Temps de lecture: 2 min

Le projet devrait inquiéter tous les militants pour le climat, s'inquiète Chloé Mikolajczak, coordinatrice de Just Stop Oil. Il est beaucoup trop large, beaucoup trop fourre-tout et peut s'appliquer à toutes les actions pour le climat ». L'environnementaliste pointe là le projet de loi rédigé par le ministre fédéral de la Justice, Vincent Van Quickenborne (Open VLD), qui revient à l'examen en commission de la Chambre, ce jeudi, après que son auteur a bénéficié d'un congé de paternité.

Le texte a de quoi rendre vert plus d'un militant. Un chapitre de celui-ci contient en effet des dispositions destinées à punir les « casseurs » qui se rendent coupables de dégradations et de violences (à l'encontre des forces de l'ordre, notamment) sur la voie publique, en marge des manifestations. Il permet à un tribunal de leur infliger une peine complémentaire d'interdiction de participer « à un rassemblement revendicatif » pour une période pouvant aller jusqu'à trois ans. Et six ans en cas de récidive. Le hic, c'est que les infractions visées sont celles commises lors de ces rassemblements, « mobiles ou statiques », et qui touchent aux biens ou aux personnes. Une définition suffisamment large pour englober des actes aussi anodins qu'un tag sur une façade, une affiche collée sur une vitrine ou un feu de palette allumé lors d'un piquet de grève.

Et le droit à manifester ?

« On dit que le projet de loi vise les auteurs de troubles, mais au vu de l'ampleur des infractions considérées, cela risque d'aboutir rapidement à des interdictions de manifester, alerte Carine Thibaut, porte-parole de Greenpeace et une des militants qui comparaissent à Bruges. Un juge pourra assortir une peine d'une interdiction de manifester. Une fois qu'une nouvelle infraction se trouve dans le Code pénal, elle s'applique à tout le monde. Ce qu'il y a dans l'exposé des motifs ou les débats parlementaires ne restreint rien. »

Cette crainte est également partagée par les syndicats et le caractère trop flou de son champ d'application a notamment été pointé par l'Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains (IFDH) et le Conseil supérieur de la magistrature qui ont remis des avis très critiques sur le texte du ministre.

Chloé Mikolajczak, Coordinatrice de Just Stop OilLe risque, estiment les militants sociaux et environnementaux, est qu'une fois publiée, cette loi puisse être utilisée contre eux. Fantasma ? Le procès qui s'ouvre ce mercredi à Bruges les incite à penser le contraire. « L'inculpation des militants de Greenpeace à

Bruges est basée sur un motif (intrusion sur un site portuaire) visant à l'origine les transmigrants, rappelle Pauline Delgrange, avocate. Cela montre une volonté de poursuivre sur une base qui n'est pas celle destinée à la répression. C'est un détournement, comme on l'a fait avec la notion d'entrave méchante à la circulation (NDLR : qui a débouché sur la condamnation en appel du président de la FGTB d'Anvers et du président de la FGTB nationale, Thierry Bodson, pour des faits qui se sont produits lors de journées d'actions syndicales). Avec le projet Van Quickenborne, on peut craindre une évolution dans ce sens-là. »

Des amendements ou des précisions

Les associations de défense de l'environnement, tout comme les syndicats, ont alerté les partis de gauche siégeant au sein de la majorité fédérale. Ceux-ci explorent actuellement trois voies pour éviter que ce texte ne puisse, par la suite, être utilisé pour condamner des militants. La voie principale consiste à amender le texte en redéfinissant son champ d'application et/ou les délits qui tombent sous le coup de cette future loi. La 2e et la 3e voie vise à faire clairement mentionner par le ministre et par les parlementaires toute une série de restrictions dans l'application de cette loi, afin que celles-ci apparaissent dans les travaux préparatoires dont peuvent s'inspirer les cours et tribunaux quand ils jugent du respect des lois et condamnent ceux qui les transgressent.

Ces deux dernières possibilités – les précisions du ministre et celles des députés – ne rassurent toutefois pas environnementalistes et syndicalistes. Qui rappellent que les travaux préparatoires sur la loi sur l'entrave méchante à la circulation, notamment, précisaient le champ d'application de la loi. Ce qui n'a pas empêché des juges, en première instance puis en appel, de condamner des représentants de la FGTB.

Le PS et Ecolo ne voteront pas la loi si des modifications en ce sens n'y sont pas apportées, préviennent-ils. Ce qui donne lieu à des négociations serrées. Pour preuve : l'examen du point, qui était à l'ordre du jour de la commission de ce mercredi matin, a été reporté à l'après-midi. L'objectif : restreindre le champ d'application de la future loi en excluant de celui-ci l'exercice du droit de grève, d'association et de manifestation. « On a l'impression qu'on avance vers une solution », commentait ce mardi la députée Claire Hugon (Ecolo).